

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 08 JUILLET 2025**

Date de la convocation : 01 juillet 2025
Nombre de membres présents : 09
Nombre de membre en exercice : 17
Nombre de membres consultatifs : 2

Nombre de pouvoirs : 0

**Le huit juillet deux mille vingt-cinq à dix-sept heures,
le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire
s'est réuni de nouveau à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Madame Marilou PADILLA RATELADE, Vice-présidente du Centre Communal
d'Action Sociale**

Etaient présents 09 membres du Conseil d'Administration :

- Membres à voix décisionnelle :

Madame Marilou PADILLA RATELADE, Madame Nicole BERTHON, Madame Christèle BOYER, Monsieur Adrien SEIXAS, Madame Marine COUZELAS, Madame Martine TABONE, Madame Marie France BOURQUIN, Madame Gisèle PATAUX, Madame Charlotte JEANNOT.

Secrétaire de séance :

Madame Marine AURIEL

Numéro : DLAS20250708-001

Matière : 4.1 – Fonction Publique – Personnels Titulaires et Stagiaires de la F.P.T.

Objet : DEFINITION DES TAUX DE PROMOTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2025 : RATIOS D'AVANCEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L522-27,

Vu l'avis favorable du collège des représentants élus et l'avis favorable du collège des représentants du personnel lors du Comité Social Territorial du 27 juin 2025,

Considérant que pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement,

Considérant qu'une délibération doit fixer ce taux, appelé « ratio promus – promouvables », pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- De fixer les taux de promotion interne pour l'année 2025 ainsi qu'il suit :**

CAT	FILIERE	CADRE D'EMPLOI D'ORIGINE	GRADE DE PROMOTION	RATIOS	Taux
				NEANT	NEANT

- De fixer les taux de promotion interne pour l'année 2025 ainsi qu'il suit :

CAT	FILIERE	CADRE D'EMPLOI D'ORIGINE	GRADE DE PROMOTION	RATIOS	Taux
C	TECH. TECH.	Adjoint technique	Agent de maîtrise	0/2	0%
B		Adjoint technique	Technicien	0/1	0%

**- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, et de prévoir les dates de nomination des agents à la date du 1er décembre 2025.**

Fait en Mairie d'Ussel, le 11/07/2025

Vice-Présidente du CCAS,
Conseiller Départemental
de la Corrèze,

Accusé de réception en préfecture
019-261927511-20250707-DLAS20250708-00-AI
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

Marilou PADILLA RATELADE.

